



*L'U.P.I. s'adresse aux élèves en situation de handicap de 12 à 16 ans.*

*L'orientation dans cette unité se fait par la Maison Départementale des Personnes Handicapées.*

*Chaque enfant bénéficie d'un projet de scolarisation qui balise les grands domaines à développer : compétences scolaires, relationnelles, sociales.*

*La taille de l'unité est un atout essentiel pour l'intégration ponctuelle et adaptée de ces élèves en milieu ordinaire.*



# U.P.I.